

Temps de travail maximum pour un fonctionnaire d'Etat.

Par **corinnebzh**, le **17/04/2019** à **16:53**

Bonjour,

je suis fonctionnaire d'état travaillant à l'étranger (Algérie) pour deux ans. Je travaille 40h/sem.

La réglementation de la fonction publique tolère t elle cette pratique de 40h/sem ?

Ma fiche de congé indique 30 jours de congés et 25 RTT. Après recherche je constate que nous avons le droit à 33 jours de congé du fait de l'éloignement et qu'après calcul à 27.12 RTT.

De plus, on nous impose de prendre 24h00 de RTT en autorisation d'absence de 2h00 maximum.

N'ayant pas de réponse de ma RH et de ma direction sur ce point, pouvez vous m'apporter conseils ?

Cordialement

Par **pragma**, le **17/04/2019** à **19:27**

Bonjour

Si votre RH ne vous répond pas, adressez vous au ministère dont vous dépendez,

Ici, il sera difficile de traiter de votre cas particulier, mais je vous souhaite des réponses...

Par **corinnebzh**, le **18/04/2019** à **15:03**

merci à vous

Très bonne journée